

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 8 septembre 2021 à 19 h 00* à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les conseillers Jimmy Descôteaux et Steeve Desmarais sont absents.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 9

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-09-329

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Avis de motion projet de règlement 227-2021 rémunération personnel électoral

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

04. Mandat Pierre Pépin arpenteur-géomètre – Description technique et plan de cadastre trottoir rue Georges
05. Vente trottoir rue Georges

-
-
06. Affaires diverses ;
 07. Période de questions ;
 08. Levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**03. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 227-2021
RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL**

2021-09-330

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 227-2021 relatif à la rémunération du personnel électoral. Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement. Le règlement est présenté à tous les membres du conseil et au public par la directrice générale.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**04. MANDAT PIERRE PÉPIN ARPEN-TEUR—GÉOMÈTRE –
Description technique et plan de cadastre trottoir rue Georges**

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à la vente de parties du trottoir de la rue Georges (lots 5 744 042, 5 744 044, 5 744 945 5 744 039 et

5 744 040), une description technique et un plan de cadastre est nécessaire puisque le trottoir a le même numéro de cadastre que la rue Georges et que des numéros distincts sont requis ;

CONSIDÉRANT QUE qu'il y aura des coûts à acquitter pour ce travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

2021-09-331

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Pierre Pépin arpenteur-géomètre afin de procéder à la description technique et au plan de cadastre pour une partie du trottoir de la rue Georges, soit du coin de la rue Maurault jusqu'au numéro civique 24 à 30 appartenant à monsieur Guillaume Rouillard ; QUE tous les coûts seront assumés par les propriétaires des lots mentionnés plus haut.

05. VENTE D'UNE PARTIE DU TROTTOIR RUE GEORGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est propriétaire du trottoir sur la rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville vendra les lots suivants à :

- 5 744 042 ☞ Rouillard et Frères inc. soit monsieur Guillaume Rouillard et JM Pharma inc. soit Madame Jacinthe Montmigny ;
- 5 744 044 ☞ Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin ;
- 5 744 945 ☞ JM Pharma inc. soit Madame Jacinthe Montmigny ;
- 5 744 039 ☞ Rouillard et Frères inc. soit Monsieur Guillaume Rouillard ;
- 5 744 040 ☞ Rouillard et Frères inc. soit Monsieur Guillaume Rouillard ;

CONSIDÉRANT QUE ces lots seront vendus pour la somme de 1 \$ chacun ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents doivent être signés par la Municipalité de Pierreville et les acheteurs afin d'assurer que la vente ait bien lieu ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-332

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, ainsi que la directrice générale madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents nécessaires à la vente des lots ci-haut mentionnés.

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-09-333

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h14.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière